



BAREME HONORAIRES LOCATION / VENTE

Applicable à partir du 20/02/2022 - T.V.A incluse au taux de 20 %

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération deviendra immédiatement exigible.

LOCATION ANNUELLE HABITATION MIXTE (1) ET MEUBLÉE (1)		
En ZONE TENDUES (St Nazaire, Trignac, Pornichet, La Baule, Guérande...) Visite Constitution du dossier Rédaction du bail	A la charge du LOCATAIRE	1 Mois de loyer HORS CHARGES TTC (dans la limite de 10 € du m²) <i>A régler à la signature du bail</i>
	A la charge du PROPRIETAIRE	1 Mois de loyer HORS CHARGES TTC (dans la limite de 10 € du m²) <i>A régler à la signature du bail</i>
Etat des lieux d'entrée APPARTEMENT/MAISONS	A la charge du LOCATAIRE	A la charge du PROPRIETAIRE
STUDIO / T1	80 € TTC	80 € TTC
T2	90 € TTC	90 € TTC
T3	100 € TTC	100 € TTC
T4	110 € TTC	110 € TTC
T5	120 € TTC	120 € TTC
T6	130 € TTC	130 € TTC
Dans la limite légale de 3 € du m²TTC - À régler à la signature du bail		
Rédaction du bail seul	160 € TTC	Sur demande d'un propriétaire BAILLEUR
<small>(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014</small>		

LOCATION DE GARAGES PARKINGS ET BOXS		
40% du loyer annuel	50 % à la charge du locataire	50% à la charge du propriétaire

VENTE DE BIENS D'HABITATION ET FONDS DE COMMERCE	
Tranche de prix net vendeur en euros	Forfait des honoraires ou Pourcentage TTC
Jusqu'à 100 000 €	5 000 € TTC
100 001 € à 150 000 €	7 500 € TTC
150 001 € à 300 000 €	5,5% TTC
300 001 € à 450 000 €	5% TTC
450 001 € à 600 000 €	4,5 % TTC
600 001 à 650 000 €	4% TTC
650 001 à 700 000 €	3,5% TTC
Au-delà de 700 001 €	3% TTC
Honoraires agence TTC à la charge de l'acquéreur sauf si le mandat est à la charge du vendeur	
<small>Agence ne recevant aucun fonds pour compte de mandat</small>	